

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1140

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, après la référence :

« 7-1 »,

insérer la référence :

« ,18 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est amendement de cohérence.